

CHARGES LOCATIVES

►► Ce que comprennent vos charges



Eau froide collective, eau chaude collective, station eaux usées



Electricité des communs, des ascenseurs et de la chaufferie



Hygiène, désinsectisation et nettoyage des communs



Chauffage collectif ou contrat d'entretien, bouclier tarifaire gaz*, chaudière individuelle



Entretien des abords, des parties communes, des ascenseurs, de l'interphone, des barrières automatiques et des portes de hall



Élimination des rejets, taxes d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

*Afin de protéger les locataires face à l'augmentation soudaine et très forte des tarifs du gaz, le gouvernement a décidé de limiter la hausse du prix du gaz sur la période de novembre 2021 à juin 2022.

►► Pourquoi paye-t-on des charges de chauffage même en été ?



Limoges habitat a fait le choix de répartir le paiement de vos provisions de charges sur 12 mois, dans le but d'éviter une trop grande variation sur votre budget chaque mois et d'en faciliter sa gestion.

►► La régularisation des charges :

Pourquoi une régularisation ?

Chaque année, Limoges habitat établit des estimations pour chaque type de charges. Cette estimation est reportée chaque mois dans votre loyer.

Une régularisation de vos charges est effectuée l'année suivante. Deux cas sont possibles :

1 Vous avez trop payé.*

L'avoir sera déduit de votre prochain loyer.

2 Vous n'avez pas assez payé.*

Le montant sera ajouté sur votre compte locataire payable au 1^{er} octobre 2022.

Le montant «à payer» ou «à déduire» de votre régularisation 2021 sera directement porté sur la ligne «régularisation de charges» de votre avis d'échéance complémentaire du mois de septembre.

*C'est la différence (positive ou négative) entre la somme des acomptes versés (vos provisions mensuelles en 2021) et les dépenses réelles engagées par Limoges habitat au titre des charges pendant l'année 2021.



**Vous avez des questions sur vos charges ?
Vous souhaitez payer en plusieurs fois ?**

Contactez-nous au **05 55 43 45 00**, par mail à contact@limogeshabitat.fr ou rapprochez-vous de votre **agence de proximité**.